Réf. Farde e-Assemblées : 2632080

N° OJ : **19**

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/02/2025

Objet : Convention d'occupation précaire - Worms asbl - Zone de dépôt de broyat NOH.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117 §1er;

Considérant l'ambition de la Ville de Bruxelles de soutenir des initiatives durables et de promouvoir le compostage collectif sur son territoire en facilitant l'approvisionnement en Bois Raméal Fragmenté (B.R.F.) ou communément appelé "broyat";

Considérant que la Ville de Bruxelles dispose d'un espace disponible de 20m² situé sur le parking du centre sportif du Petit Chemin Vert, qu'elle souhaite mettre temporairement à disposition de l'asbl Worms, afin de servir de lieu de stockage pour le B.R.F. destiné aux composts collectifs de quartier, potagers collectifs et aux composts des écoles et crèches communales;

Considérant l'accord de principe de la direction du Service des Sports;

Considérant que la présente convention vise à définir les modalités d'occupation et les conditions d'utilisation de cet espace de stockage, par la Ville de Bruxelles au bénéfice de l'asbl Worms, dans le cadre de l'initiative régionale de distribution de broyat.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : La convention d'occupation précaire de mise à disposition d'un espace de stockage de 20 m² situé sur le parking du centre sportif du Petit Chemin Vert, entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Worms, est adoptée.

Annexes :

Convention_dépôt de broyat_PCV_WORMS (V.FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)